



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
PORTANT INTERDICTION
DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT
Rue de Montbrun
44/2023**



Mairie de MONTSOULT – Mairie de MAFFLIERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

(Val d'Oise)

Le Maire de la Commune de Montsoul, Le Maire de la Commune de Maffliers,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2213-1 à L. 2213-6 ;
- **Vu** le Code de la Route ;
- **Vu** le Code de la Voirie Routière ;
- **Considérant** les intempéries survenues le mercredi 2 août 2023,
- **Considérant** les chutes d'arbres sur la rue de Montbrun,
- **Considérant** la nécessité de garantir la sécurité des personnes.

ARRÊTE :

Art.1^{er} : Toute circulation y compris piétons et cycles est interdite sur la rue de Montbrun.

Art.2 : Cette interdiction ne s'applique pas aux services de secours et aux services techniques des villes de Montsoul et Maffliers.

Art.3 : Pendant la durée de cette interdiction, une déviation sera mise en place par la rue de Richebourg puis par la rue de Paris à Maffliers.

Art.4 : Cette prescription sera matérialisée par la pose d'une signalisation réglementaire.

Art.5 : Les dispositions définies par les articles ci-dessus, prendront effet immédiatement compte tenu de la situation d'urgence et jusqu'au lundi 7 août 2023 8h00.

Art.6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art.7 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du C.J.A., le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Art.8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- DGS et DST des Communes de Montsoul et Maffliers
- Chef de la Police Municipale
- Adjudante cheffe commandant la Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers

Copie du présent arrêté sera affichée à la Porte de la Mairie.

Fait à Montsoul, le 3 août 2023

Fait à Maffliers le 3 août 2023

Par délégation du Maire,
Le Maire Adjoint,
Joël GRISEY

Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER